

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Envoyé en préfecture le 26/03/2019

Reçu en préfecture le 26/03/2019

Affiché le

ID : 026-212600381-20190325-COMMUNECA2018-BF

COMMUNE DE BEAUMONT-MONTEUX

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Beaumont-Monteux ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif 2018 a été voté le 25 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le budget primitif 2018 a été adopté le 5 avril 2018 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget se caractérise par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- des recettes de gestion marquées par : - une baisse des dotations de l'Etat ; - le maintien des taux de fiscalité communale en limitant le recours à l'emprunt ;
- un programme d'investissement équilibré par les reports des années précédentes et le recours aux subventions.

Le budget 2018 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité malgré la baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions, des revenus des immeubles communaux (loyers, location salles).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 1 113 869,29 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de

matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
 Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 861 033,32 euros.

Envoyé en préfecture le 26/03/2019

Reçu en préfecture le 26/03/2019

Affiché le

ID : 026-212600381-20190325-COMMUNECA2018-BF

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.
 Pour 2018, la capacité d'autofinancement est de 252 835,97 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement année 2018 :

On constate que les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opération d'ordre) ont diminué en 2018 de 5% par rapport à 2017.

Dépenses de fonctionnement		Réalisé 2018
011	Charges à caractères générales	315 691,59 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	343 323,81 €
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	174 799,69 €
66	Charges financières	6 673,29 €
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	
Total des dépenses réelles		840 488,38 €
042	Opérations d'ordre entre sections	20 544,94 €
023	Virement à la section d'investissement	479 517,00 €
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL		861 033,32 €

Recettes de fonctionnement		Réalisé 2018
013	Atténuation de charges	806,32 €
70	Ventes produits, prestations services....	26 226,19 €
73	Impôts et taxes	921 759,90 €
74	Dotations et participations	61 935,14 €
75	Autres produits de gestion courante	79 457,93 €
76	Produits financiers	2,75 €
77	Produits exceptionnels	12 999,36 €
Total des recettes réelles		1 103 187,59 €
042	Opérations d'ordre entre sections	10 681,70 €
TOTAL		1 113 869,29 €

Les trois principaux types de recettes de la commune en 2018 sont :

- Les impôts locaux et les taxes (921 759,90 €) notamment la dotation de compensation de 486 449 € versée par Arche Agglo
- Les dotations versées par l'Etat (61 935,14 €)
- Les autres produits de gestion courante (loyers, location de salles) (79 457,93 €)

c) La fiscalité Année 2018

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2018 :

Taxe d'Habitation = 3,25 %

Taxe Foncière sur le Bâti = 9,70 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti = 19,74 %

Les taux restent inchangés depuis 2012.

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la communauté d'agglomération Arche Agglo.

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 270 991 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat sont en constante diminution.

(pour notre commune : 2018 : 12 972 € ; 2017 : 19 950 € ; 2016 : 36 832 € ; 2015 : 56 305 € ; 2014 : 79 580 € ; 2013 : 86 981 €)

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

b) Une vue d'ensemble de la réalisation de la section d'Investissement année 2018

Dépenses d'investissement		Réalisé 2018
20	Immobilisations incorporelles	14 441,28 €
204	Subventions Equipements	41 256,66 €
21	Immobilisations corporelles	478 969,40 €
23	Immobilisations en cours	3 706,80 €
16	Emprunts et dettes assimilés	28 432,20 €
Total des dépenses réelles		566 806,34 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 681,70 €
041	Opérations patrimoniales	
001	Déficit antérieur reporté	
TOTAL		577 488,04 €

Recettes d'investissement		Réalisé 2018
13	Subventions d'investissement	97 012,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 365,98 €
10	Dotations Fonds Divers Réserves	268 872,64 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Total des recettes réelles		367 250,62 €
021	Virement de la section de fonctionnement	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
040	Opérations d'ordre entre sections	20 544,94 €
041	Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre		20 544,94 €
TOTAL		387 795,56 €

Les dépenses d'investissement 2018 représentent 577 488,04 €.

Les recettes d'investissement 2018 représentent 387 795,56 €.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 107 700 € de travaux sont reportés de 2018 sur 2019. Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début d'année 2019, sans attendre le vote du budget primitif 2019.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 0 €.

c) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2018 :

- Voirie communale
- Vidéoprotection
- Achat d'un panneau lumineux
- Acquisition de l'emplacement réservé n°1-13 pour une place publique

d) Etat de la Dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 27 066,22 €.

Fait à Beaumont-Monteux, le 26 mars 2019

Le Maire,

SENECLAUZE Bruno

